

LYCÉE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
20 rue de Contrai – CS 90036
51723 REIMS CEDEX



Tél. 03.26.77.17.00
Fax 03.26.77.17.01
Site : www.sjbs.fr
E-mail : sjbs@sjbs.fr



INFORMATIONS GÉNÉRALES ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

BTS AUDIOVISUEL



La présence des étudiants au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE DES ETUDIANTS

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

Les étudiants internes de première année s'installent dans les chambres entre 8 h 00 et 10 h 00.

De 10 h 00 à 12 h 00: accueil dans l'amphithéâtre par le professeur principal des étudiants de **1^{ère} année.**

L'après-midi : demi- journée d'intégration.

MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

LES INTERNES DE DEUXIEME ANNÉE S'INSTALLENT LA VEILLE (ENTRE 16 H 30 ET 18 H 30)

A 8 h 00 : accueil dans l'amphithéâtre par le professeur principal des étudiants de **2^{ème} année.**

Les cours débuteront à l'issue de cette réunion.

HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi, à 9 h 00). Les étudiants doivent être entrés dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

**L'emploi du temps des classes sera communiqué aux étudiants le jour de la rentrée.
La restauration est assurée dès le premier jour.**

ABSENCES

Tous les cours et contrôles sont **obligatoires**.

Une absence à un contrôle entraîne la note **zéro** sauf cas particulier (certificat médical).

Les absences prévisibles font l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée au responsable de la vie scolaire. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables.

En cas d'absence non prévisible, **les parents ou l'étudiant s'engagent à avertir** par téléphone le lycée dans les plus brefs délais puis à confirmer par écrit. Au retour d'une absence, l'étudiant se présente au bureau « vie scolaire » pour y retirer le billet de rentrée.

Ligne directe de la vie scolaire : 03.26.77.17.06.

Tout étudiant qui s'absente des cours sans motif s'exclut lui-même de l'établissement.

Plusieurs retards successifs sont considérés comme une absence.

VEHICULES

Les étudiants ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule dans l'établissement.

Un emplacement est réservé pour les bicyclettes, vélomoteurs et motos qui sont obligatoirement munis d'un antivol. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les étudiants ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels (coût de la location annuelle : **10 €**). Pour tout renseignement, s'adresser au responsable de la vie scolaire.

TENUE DES ETUDIANTS

L'usage du tabac est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. La tenue vestimentaire et la coupe de cheveux doivent être conformes aux attentes de l'établissement (correctes et non excentriques). Le piercing est interdit. Pour les garçons, le port de la boucle d'oreille et de la casquette n'est pas autorisé.

Tout objet dangereux (cutter, bombe aérosol de défense, pointeur laser...) est formellement interdit dans l'enceinte du lycée. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte du lycée. Une certaine tolérance peut être observée dans l'enceinte du bâtiment audiovisuel et dans le cadre d'activités pédagogiques.

RESULTATS SCOLAIRES

Les bulletins sont envoyés numériquement sur le site SCOLINFO.

Les résultats scolaires sont également consultables sur le site SCOLINFO (code d'accès envoyé courant septembre).

INSCRIPTION A LA SÉCURITE SOCIALE

Elle est obligatoire pour tous les étudiants (affiliation obligatoire mais peut-être à titre gratuit selon la profession des parents et l'âge de l'étudiant ainsi que pour les étudiants boursiers).

Les déclarations en vue de l'immatriculation sont transmises à la famille lors de la confirmation d'inscription.

STAGES

Les étudiants effectuent leur stage sur deux périodes : en fin de première année (en mai juin, 4 à 6 semaines de stage) et au début de la deuxième année (en octobre novembre, 4 semaines). Les étudiants veilleront à assurer par leurs propres moyens les frais de transport et d'hébergement.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'**Assemblée Générale** se déroulera le **vendredi 6 octobre 2017** dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

REGLEMENT FINANCIER CONDITIONS FINANCIERES

Nos tarifs sont basés sur le montant de l'imposition, il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie que vous trouvez ci-dessous :

Catégories	Impôt sur le revenu net 2015	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	1 770 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	2 050 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	2 240 €
D	Supérieur à 7 000 €	2 480 €

Merci de nous fournir votre avis d'imposition.

Demi-pension : 1 209 €

Les étudiants peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil au prix de **7,30 €**.

La contribution familiale, la demi-pension sont calculés pour l'année. Les tarifs annuels tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ **160 €** pour l'Assurance accident de travail, Cotisations (A.P.E.L., Enseignement Privé), Fournitures diverses (photocopies, papeterie), tee-shirt.

MODE DE REGLEMENT

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre**. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 5 octobre
Dernier prélèvement : le 5 mai
soit au total 8 prélèvements mensuels.

Pour cela, veuillez compléter et signer le mandat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

VACANCES SCOLAIRES

(sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale)

Toussaint :

Du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 6 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 22 décembre après les cours au lundi 8 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 23 février après les cours au lundi 12 mars au matin.



Printemps :

Du mardi 24 avril après les cours au lundi 14 mai au matin. (vacances décalées par rapport au calendrier officiel).

Vendredi 11 mai :

Pas de cours

Eté :

Le vendredi 6 juillet après les cours.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée.

RÉCAPITULATIF

Vous trouverez sous ce pli :

- le projet éducatif (pour les nouveaux étudiants)
- un mandat de prélèvement SEPA (uniquement pour les nouveaux étudiants)
- deux fiches médicales cartonnées (pour les nouveaux étudiants)
- une note sur le droit à l'image (pour les nouveaux étudiants)
- un contrat de scolarisation (pour les nouveaux étudiants)
- une plaquette d'information sur les assurances
- une information sur RJR, 106.1 MHz avec bulletin d'adhésion
- une information sur l'Association des Parents d'élèves avec bulletin d'adhésion
- une information sur le Bureau Des Etudiants avec bulletin d'adhésion
- une enveloppe libellée à l'adresse du lycée

Pièces à nous retourner :

Pour tous les étudiants

- Votre adhésion à R.J.R. si vous le désirez
- Votre adhésion à l'APEL, si vous le désirez.
- Votre adhésion au Bureau Des Etudiants, si vous le désirez
- Votre avis d'imposition 2016 sur vos revenus 2015 (si vous ne l'avez pas fourni à l'inscription)

Pour les étudiants qui entrent en première année, en plus des documents demandés

- Deux fiches médicales remplies avec photos
- Une photo d'identité
- La note sur le droit à l'image
- Le mandat de prélèvement (rempli, signé et accompagné d'un RIB)
- Le contrat de scolarisation rempli et signé

**Tous ces documents sont à nous adresser dans les meilleurs délais
à l'aide de l'enveloppe jointe.
Affranchissez suffisamment votre envoi.**



PORTES OUVERTES DE L'ANNÉE 2017-2018 :

LE SAMEDI 28 JANVIER 2018

LE SAMEDI 24 MARS 2018

Présence obligatoire des étudiants,

Réservez dès maintenant ces dates !

Et enfin, quelques numéros de téléphone utiles à enregistrer sur vos téléphones portables :

- **Accueil rue de Contrai 03.26.77.17.00**
(accueil.sjbs@sjbs.fr)
- **Accueil rue Gerbert (ateliers) 03.26.85.89.70**
(accueil.centretechnique@sjbs.fr)
- **Vie scolaire (absences, retards) : 03.26.77.17.06**
(viescolaire@sjbs.fr)
- **Service comptabilité : 03.26.77.16.94**
- **Internat : 07.86.86.07.52 (internat@sjbs.fr)**